



La lettre de la LOUVETERIE

ISSN 2647-607X

Bulletin d'information de l'Association des Lieutenants de Louveterie de France

Editorial du Président



2020 est une année où nous assistons à un renouvellement du paysage de la louveterie.

Certains de nos collègues, atteints par la limite d'âge, n'ont pas vu leur mandat reconduit, et d'autres ont souhaité y mettre fin. Il est important que chacun d'eux soit remercié pour le travail et l'engagement dont ils ont

fait preuve au cours de leur activité. Il y aura toujours une place pour les honoraires au sein de notre association.

C'est une découverte pour tous les nouveaux promus qui vont se retrouver pour la première fois en charge de cette mission. L'association restera à leur écoute pour les aider, les accompagner et les conseiller dans leurs nouvelles fonctions.

C'est aussi l'année du renouveau pour notre conseil d'administration, dont un tiers des membres ont vu leur mandat arrivé à expiration.

Il me faut saluer Bernard COLLIN qui occupait le poste de président depuis septembre 2010, le vice-président Maurice SAINT CRIQ, le secrétaire Jean-Luc BRIFFAUT, le responsable de la boutique Jean-Claude MATHE, Michel TAPPAZ investi dans la commission Loup et Christian LEBECQ administrateur. Qu'ils soient remerciés pour leur investissement tout au long de ces années passées au service de notre association.

Leurs remplaçants vont nous rejoindre, avec des idées et des projets novateurs, pour donner un souffle nouveau à notre association.

Enfin, cela sera aussi une nouveauté pour moi, votre président. J'ai accepté la lourde tâche de succéder à Bernard COLLIN. Si je ne suis pas une figure totalement inconnue pour bon nombre d'entre vous, je dois cependant

brièvement vous dresser les grandes lignes de mon parcours dans la louveterie. Je totalise 40 années au service de la louveterie en basse Normandie dans le département de l'Orne. Je suis administrateur au sein de l'association nationale depuis 2009 et j'en assure le suivi financier depuis 2012. C'est avec votre appui et sous l'impulsion de vos représentants au conseil que nous pourrions dynamiser nos actions et leur donner des orientations qui répondent aux principes fondamentaux de nos statuts.

Il est bon de rappeler que la mission de notre association est de resserrer les liens de solidarité qui unissent les lieutenants de louveterie de France et d'Outre-mer, d'apporter à ses membres le concours qui peut leur être nécessaire dans l'exercice de leur fonction et de recueillir les difficultés rencontrées dans les départements ou régions.

Vos représentants au conseil d'administration se feront l'écho des préoccupations qui relèvent de notre compétence et pour lesquelles nous chercherons ensemble des solutions. Si certains sujets évoqués relèvent de spécificités locales, nous ne pouvons feindre de les ignorer. Les préoccupations de nos voisins aujourd'hui seront peut-être les nôtres demain. Cela fut le cas dans le passé où, après les nuisances provoquées par le sanglier, nous avons vu arriver le loup, sans oublier les risques sanitaires provoqués par la gale vulpine, la peste porcine, la tuberculose bovine etc....

Notre cohésion nationale nous permettra de faire aboutir nos projets. Nous ne devons pas négliger les institutions et les partenaires qui nous entourent et avec lesquels nous devons collaborer chaque fois que nous en avons l'opportunité. Seul, on peut faire un bout de chemin, mais ensemble on va beaucoup plus loin.

Je vous remercie pour la confiance que vous m'avez témoignée, et avec vous, nous continuerons à pérenniser cette belle institution qu'est la Louveterie, vieille de plus de 1200 ans, dont l'association nationale fêtera son centenaire en 2021.

Alain BRISARD
Le Président

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 JANVIER 2020

Le conseil d'administration initialement prévu le 5 décembre puis le 20 décembre 2019 qui devait clôturer la fin de la dernière mandature avant les nouvelles nominations n'a pu se réunir que le mercredi 29 janvier 2020 au siège de l'Association 60 rue des Archives à Paris suite à la grève nationale des transports.

Le président Bernard COLLIN ne souhaitant pas se représenter, a ouvert ce conseil en remerciant vivement l'ensemble des membres du Conseil pour leur engagement fort au service de notre Association et plus particulièrement Monsieur Jean-Luc BRIFFAUT pour le travail effectué depuis septembre 2010, Monsieur Jean-Claude MATHE ainsi que son épouse Claudine pour la tenue de la boutique, Monsieur Maurice SAINT CRIQ pour le site informatique et Monsieur Alain BRISARD pour la qualité de la tenue des comptes.

Les membres du bureau donnent quitus au président Bernard COLLIN pour la gestion de l'exercice passé.

Monsieur Thomas GIANELLI, doyen du Conseil d'Administration, prend la présidence du Conseil pour procéder aux élections du futur bureau et remercie au nom de tous chacun des membres sortants particulièrement Monsieur Bernard COLLIN, Président honoraire, qui par son dévouement sans faille au service de la Louveterie depuis le 9 septembre 2010 a contribué à adapter la Louveterie pour répondre aux enjeux actuels en respectant les traditions millénaires de notre Association.

Monsieur Thomas GIANELLI rappelle les règles de scrutin suivant l'article 6 des statuts « *La présence du tiers des membres du Conseil d'Administration est nécessaire pour la validité des délibérations. En cas d'empêchement lors d'une réunion, chaque administrateur*



pourra se faire représenter par un autre administrateur muni d'un pouvoir écrit. Chaque administrateur ne peut détenir plus d'un pouvoir.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage des voix, celle du Président est, prépondérante »

Il appelle successivement les candidats qui souhaitent se présenter aux différents postes de président, vice-président, secrétaire et trésorier puis un vote à bulletin secret est organisé pour chaque poste.

A l'issue du vote un nouveau bureau

est constitué :

- Président : Monsieur Alain BRISARD
- Vice-Président : Monsieur Michel LE NORMAND
- Secrétaire : Monsieur Philippe SCHOLTUS
- Trésorier : Monsieur Emile SAMAT
- Membre : Monsieur Alain LEBECQ

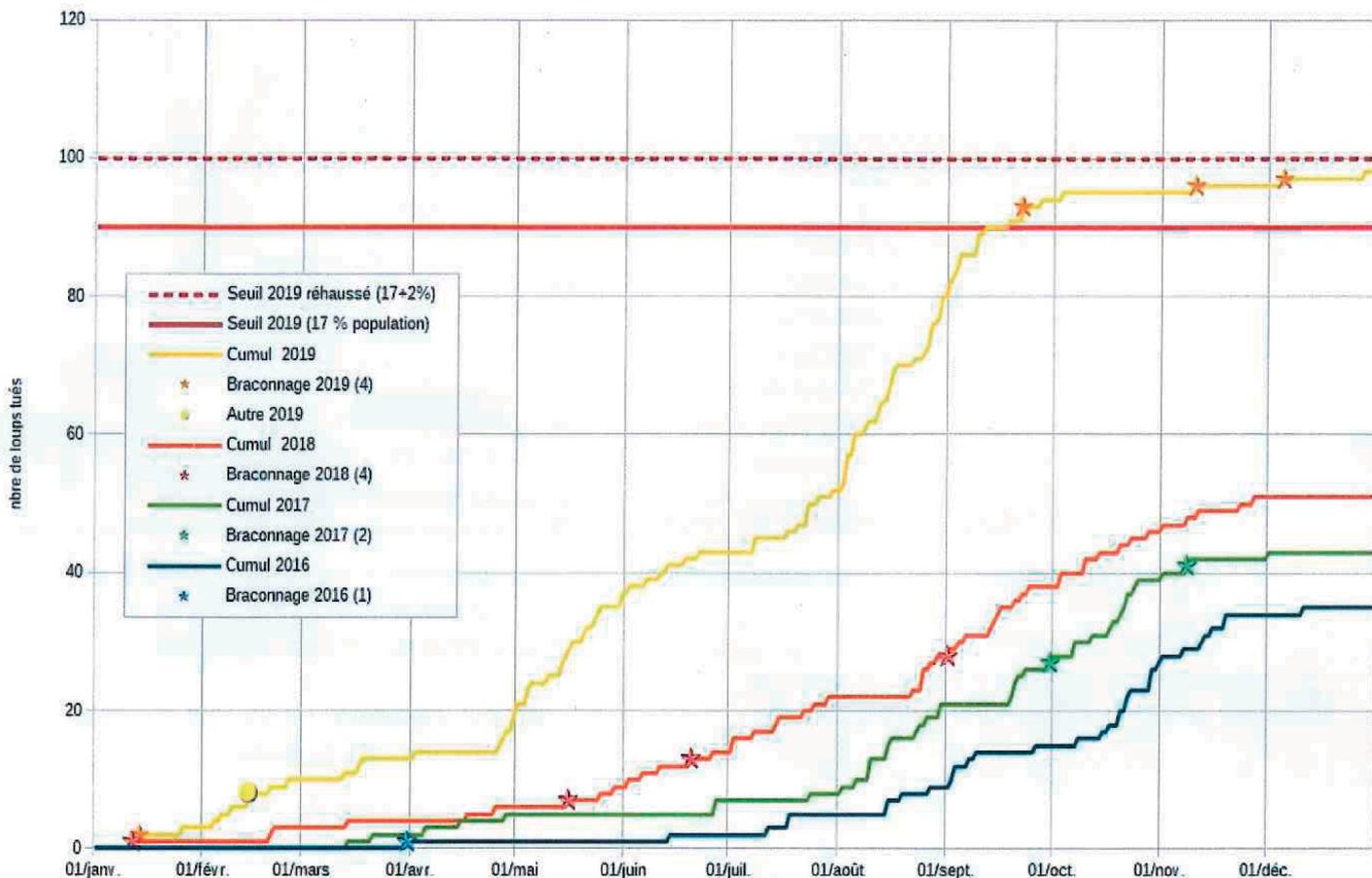
Le Président, Monsieur Alain BRISARD, souhaite un fonctionnement collégial pour l'Association et des échanges constructifs avec toutes les régions.

Il remercie pour la confiance que lui a témoigné le Conseil.

Michel LE NORMAND
Le Vice-Président

PROTOCOLE D'INTERVENTION SUR LA POPULATION DE LOUPS

EVOLUTION DU NOMBRE DE LOUPS TUES PAR AN (tirs légaux+braconnage)



Pour la quatrième fois de l'année, une réunion du groupe Plan National Loup (PNL) s'est tenue à Lyon le 27 novembre pour faire le bilan 2019. On dénombre 97 zones de présence permanente : 80 meutes et 17 non-meutes dispersées sur 37 départements de l'Est et du Sud-Est principalement.

Le coût de la protection des troupeaux s'est élevé à 26,84 millions d'euros et 3,07 millions d'euros ont été versés pour les 12487 victimes comptabilisées par les 3790 constats d'attaque établis.

Jusqu'en 2018, le quota annuel de prélèvement des loups était de 10% de la population estimée lors des comptages de printemps par l'ONCFS soit 50 loups.

En 2019 ce quota est passé à 17% et relevé à 19% en septembre soit 100

loups. Pour l'année 2019 le prélèvement a été de 94 loups auquel s'ajoute 4 loups tués illégalement et 18 morts naturellement ou accidentellement. Par comparaison ces chiffres étaient en 2018 de : 47 loups prélevés, 4 tués illégalement et 27 de mort naturelle.

Au 29 février 2020 nous en sommes à 6 loups prélevés, 1 tué illégalement et 2 par mort naturelle.

Les Lieutenants de Louveterie très investis ont effectué les 2/3 des prélèvements en 2019 soit 60 loups principalement dans la région Sud.

Des crédits d'état ont été consacrés au défraiement kilométrique à hauteur de 72 241 euros et 99 680 euros pour l'acquisition de matériel de vision nocturne et de phares.



Le préfet coordonnateur s'est engagé à rédiger une note pour normaliser la fonction des Lieutenants de Louveterie.

Emile SAMAT
Responsable commission nationale Loup

BRÈVE DE L' AISNE

Nominations et récompenses dans l'Aisne

Le 14 février, dans les locaux de la DDT 02, 14 lieutenants de Louveterie ont reçu leur formation pour la période 2020/2024.

Ce jour-là, Mr Ziad KHOURY, préfet de l'Aisne, en présence de Mr ROYER directeur de la DDT et de Mrs Bernard COLLIN, ancien président national et de Michel LE NORMAND, vice-président national et président de l'OISE, remet la médaille d'honneur à 2 louvetiers honoraires : Mr Michel BERTRAND, avec 21 ans passés en qualité de trésorier du Groupement Départemental et Mr Michel BOILLEAU, ancien président du Groupement, pour ses 27 années au service de l'Etat.



En tant que président des Louvetiers axonais, Mr Yves MICHEL, qui vient d'être élu président de la région des

Hauts de France, fit l'éloge de ses collègues qui, «pour les nouveaux, sont des maîtres qui ne peuvent que

mériter les Honneurs de la Louveterie».

Yves MICHEL ●

BRÈVE DU TERRITOIRE DE BELFORT

Le 27 Février 2020 en salle d'honneur de la préfecture, Monsieur David PHILOT, Préfet du Territoire de Belfort en présence de Monsieur Jacques BONIGEN, Directeur Départemental des Territoires, et des représentants de la DDT a invité les Lieutenants de Louveterie.

Monsieur le Préfet a évoqué les remontées positives qu'il a eues des actions des louvetiers du département. Des discussions sur nos missions ont été engagées, le problème du sanglier a été débattu.

A cette occasion des équipements d'intervention ont été offerts et remis par Monsieur le Directeur Jacques BONIGEN aux trois louvetiers nouvellement nommés.

La nouvelle équipe des Lieutenants de Louveterie du Territoire de BELFORT compte maintenant sept membres actifs et un membre honoraire.



L'association des Lieutenants de Louveterie du Territoire de BELFORT, par la voix de son Président Jean-Claude LAVAUX, a exprimé à Monsieur le Préfet, sa profonde reconnaissance pour

l'honneur qui lui était rendu et a renouvelé l'engagement et le dévouement de toute l'équipe.

Jean-Claude LAVAUX ●

ELECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les statuts nationaux modifiés de l'ASSOCIATION DES LIEUTENANTS DE LOUVETERIE DE FRANCE reconnue d'utilité publique par décret du 1 mai 1926, parus au journal officiel du 21 septembre 2018 prévoient dans son article 5 que l'association est administrée par un conseil d'administration. L'assemblée générale du 18 juin 2016, avait décidé de maintenir pour des raisons de proximité, le nombre d'administrateurs à 22 membres, dont la proposition de répartition validée lors du conseil d'administration du 15 octobre 2018, correspondait aux 22 anciennes régions de louveterie.

Lors de notre prochaine assemblée générale sept administrateurs seront à renouveler.

Nos statuts précisent que les membres du conseil d'administration sont élus pour 6 ans renouvelables par tiers tous les deux ans. Leur mandat expire lors de l'assemblée qui statue sur les comptes de la sixième année qui suit l'assemblée générale ayant approuvé leur nomination.

Pour les candidats qui auraient été cooptés en vue de remplacer un administrateur défaillant : le mandat de ces derniers se terminera à l'assemblée générale à laquelle aurait dû se terminer celui de leur prédécesseur. Les candidats au renouvellement de leur mandat, ou au remplacement d'un administrateur sortant devront faire acte de candidature par écrit près de notre association **avant le 30 avril 2020 dernier délai.**

Il en est de même pour les administrateurs qui ont été cooptés dont les mandats seront validés lors de la prochaine assemblée générale.

Pour bénéficier de l'investiture de leur région, les candidats devront faire valider leur candidature par les présidents des départements qu'ils représentent dans cette région. Une lettre type de candidature vous est proposée en annexe.

La liste des candidatures sera portée à la connaissance de chacun lors de la parution de la prochaine de la lettre de la louveterie.

Liste des sept administrateurs dont le mandat arrive à expiration :

Rober PICAUD représentant de l'Île France pour les départements de Paris (75), la Seine et Marne (77), les Yvelines (78), l'Essonne (91), les Hauts de Seine (92), la Seine-Saint Denis (93), le Val de Marne (94), le Val d'Oise (95).

Michel TAPPAZ représentant de l'ancienne région Rhône Alpes pour les départements de l'Ain(01), l'Ar-

dèche(07), la Drome(26), l'Isère(38), la Loire(42), le Rhône(69), la Savoie(73), la Haute Savoie(74).

Philippe SCHOLTUS représentant de l'ancienne région Lorraine pour les départements de la Meurthe et Moselle (54), la Meuse (55), la Moselle (57), les Vosges (88).

Jean-Luc BRIFFAUT représentant de l'ancienne région Champagne Ardenne pour les départements des Ardennes (08), l'Aube (10), la Marne (51), la Haute-Marne (52)

Michel PREVOT représentant de l'ancienne région Aquitaine pour les départements de la Dordogne (24), la Gironde (33), les Landes (40), le Lot et Garonne (47), les Pyrénées Atlantiques (64).

Michel LE NORMAND représentant de la région Picardie pour les départements l'Aisne (02), l'Oise (60), la Somme (80).

Bernard COLLIN représentant la région Nord pas de Calais pour les départements du Nord (59), du Pas de Calais (62).

Liste des trois administrateurs qui ont cessé leur activité en cours de mandat.

La fonction d'administrateur des remplaçants, qui ont été cooptés avec l'aval des départements qu'ils représentent, sera validée lors de la prochaine assemblée générale.

Jean Claude MATHE représentant l'ancienne région centre pour laquelle **Frédéric LEFIEF** a été coopté pour 4 ans, pour les départements du Cher (18), l'Eure et Loire (28), l'Indre (36), l'Indre et Loire (37), le Loire et Cher (41), le Loiret (45).

Christian LEBECQ représentant l'ancienne région Languedoc Roussillon pour laquelle **Olivier BOUGETTE** a été coopté pour 2 ans pour les départements de l'Aude (11), le Gard (30),

l'Hérault (34), la Lozère (48), les Pyrénées Orientales (66).

Maurice SAINT-CRIQ représentant la région Midi Pyrénées pour laquelle **Eric MONTAGNER** a été coopté pour 4 ans représentant les départements de l'Ariège (9), Aveyron (12), Haute Garonne (31), Gers (32), Lot (46), Hautes-Pyrénées (65), Tarn (81), Tarn et Garonne (82).

Dépôts de candidatures :

Pour faire acte de candidature, il faut être membre de l'association à jour de ses cotisations et exercer une fonction de lieutenant de louveterie dans un des départements de la région où le poste est à pourvoir.

Seules les candidatures déposées dans les délais pourront être retenues.

Mode de scrutin :

L'élection s'effectuera à bulletin secret, seuls les membres de l'association à jour de leurs cotisations pourront participer au scrutin.

Les membres de l'association qui remplissent les conditions ci-dessus et qui ne pourraient être présent à l'assemblée générale, peuvent donner pouvoir à un membre afin de les représenter. Chaque membre présent ne peut détenir plus de 5 pouvoirs en sus du sien.

Les formulaires de pouvoir qui seront fournis sur la prochaine lettre de la louveterie devront être complétés et signés.

Déroulement des élections :

Les membres participants se présenteront une demi-heure avant le début de l'assemblée générale, muni d'une pièce d'identité justifiant de leur qualité de lieutenant de louveterie, afin d'émarger sur le listing du département dont ils dépendent et d'y retirer leur bulletin de vote et ceux correspondants aux pouvoirs qu'ils détiennent.

Le dépouillement sera effectué pendant l'assemblée générale et les résultats seront fournis en fin de séance.



Région :

Département :

Nom :

Adresse :

Code postale et ville :

Date : / / 2020

Monsieur le Président,

Lors de la prochaine Assemblée Générale de l'Association des Lieutenants de louveterie de France tenant le, les adhérents procéderont au renouvellement d'un tiers des administrateurs dont le mandat est arrivé à expiration, et à la validation des administrateurs cooptés.

Comme vous pourrez le constater ci-dessous, ma candidature que je vous transmets a reçu l'aval des présidents des départements qui souhaitent que je les représente selon les critères de répartition retenus par notre association.

Région :

	Département	Nom du président	Bon pour aval - Signature
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			

En conséquence, je vous demande de prendre acte de ma candidature, et vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes sincères salutations.

Signature du demandeur

Association des Lieutenants de Louveterie de France

Reconnue d'utilité publique par décret du 1er Mai 1926

60, rue des Archives 75003 PARIS - C.C.P. PARIS 268-49P

Adresse administrative : 13 chemin du Weiher 57220 BOULAY MOSELLE

Association des Lieutenants de Louveterie de France 29 Janvier 2020

MEMBRES DU BUREAU

Président
Alain BRISARD
Le Gué de Lente
61250 ST NICOLAS DES BOIS
02 33 26 05 38 / 06 81 51 35 02
brisardalain@hotmail.fr

Vice-Président
Michel LE NORMAND
20 rue de Crapin
60840 BREUIL LE SEC
06 08 25 07 71
le.normand.michel@wanadoo.fr

Secrétaire
Philippe SCHOLTUS
13 Chemin du Weiher
57220 BOULAY MOSELLE
03 87 79 33 82 / 06 73 16 02 96
philippe.scholtus@gmail.com

Trésorier
Emile SAMAT
Villa l'Olivière
1083 chemin de la Barbarie
83270 ST CYR SUR MER
04 94 26 121 37 / 06 88 90 52 11
emilesamat@gmail.com

Membre
Alain LEBECQ
105 route de La Cigogne
Chez Rullier
16300 BARRET
05 45 80 56 27 / 06 15 62 76 48
lebecqetassocies@wanadoo.fr

COMMISSIONS

Communication et gestion du site internet :

Eric MONTAGNER
1 Route de Mondonville
31700 CORNEBARRIEU
06 08 61 78 71

Commission Loup :

Emile SAMAT
Michel METTON

Relations avec la Société de Vènerie :

André PIOC
Gérard COURCIER
La Motte
53150 MONTOURTIER
02 43 90 09 24
06 08 94 61 05
gerard-courcier@orange.fr

Comité de rédaction de la «Lettre de la Louveterie» :

Alain BRISARD
Michel LE NORMAND

Responsable de la gestion et vente de matériel, insignes et objets promotionnels :

Frédéric LEFIEF
Les Desforges
37220 BRIZAY
02 47 95 29 65
06 08 85 17 53
boutiquelouveterienational@gmail.com



Rappel du Trésorier

Rappel à tous nos adhérents d'effectuer si cela n'est pas fait, le versement de la cotisation nationale qui s'élève à 35€ à l'ordre de l'Association des Lieutenants de Louveterie de France à adresser au trésorier Monsieur Emile SAMAT. Selon l'article 8 des statuts, seuls les membres à jour de leur cotisation peuvent participer à l'Assemblée générale.



ASSOCIATION DES LIEUTENANTS DE LOUVETERIE DE FRANCE

Reconnue d'utilité publique (Décret du 1er mai 1926)

Date de la commande :

	Adresse :	Adresse de Livraison :	Adresse de facturation :
Département :			ASSOCIATION OU GROUPEMENT DES LIEUTENANTS DE LOUVETERIE DU DEPARTEMENT
N° de téléphone :			
Nom et prénom :			
Adresse :			
Code postal - Ville :			

Insignes réglementaires et accessoires - Franco de port

ARTICLES	P.U.	Quantité	TOTAL
Insigne réglementaire ø 40 mm	50,00 €		
Porte insigne en cuir	4,00 €		
Insigne modèle réduit ø 23 mm	30,00 €		
Insigne pins de congrès ø 18 mm	25,00 €		
Insigne piqueur ø 30 mm	25,00 €		
Épingle cravate	15,00 €		
Écussons (tissu) scratch	6,00 €		
Barette Lieutenant de Louveterie scratch	7,00 €		
Guide Lieutenant de Louveterie (édition 2011)	6,00 €		
Panneau magnétique rond ø 20 cm	20,00 €		
Autocollant pare-brise	3,00 €		
Timbre caoutchouc	20,00 €		
Cravate -nouveau modèle-	20,00 €		
Foulard femme - 68 cm x 68 cm	25,00 €		
Médaille d'honneur - diamètre 70 mm	70,00 €		
Porte-clés Lieutenant de Louveterie	5,00 €		
Sac à bottes (adapté aux bottes de vènerie)	26,00 €		
Sacoche cuir avec poignée	200,00 €		
Sacoche cuir avec sangle	160,00 €		
Dagues pliantes (manche bois de cerf + avec insigne)	200,00 €		
Couteaux «Thiers» de poche	30,00 €		
Echarpe polaire bleue avec tête de loup brodée	20,00 €		
Lampe LED rechargeable 4 positions	152,00 €		
Gilet fluo HV spécial Lieutenant de Louveterie (XL ou XXL)	16,00 €		
Clé USB : Présentation en images de la Louveterie	10,00 €		
Clip support de lampe Led	25,00 €		
TOTAL A REGLER. une facture est établie pour toute commande supérieure à 100 €			

Changement de prix à partir du 1er janvier 2020.

Date

Signature

du présent **BON DE COMMANDE**
(à envoyer à l'adresse ci-contre).

Chèque N°

**Chèque à l'ordre de l'Association
des Lieutenants de Louveterie de France,
à adresser à :**

Frédéric LEFIEF -

Les Desforges -
37220 BRIZAY

Tél. 02 47 95 29 65 - 06 08 85 17 53 -
sarl.lefief@orange.fr

PETITE ANNONCE

LES COMMANDES DE VETEMENTS A LA SOCIETE BALSAN

sont à adresser à la Sté BALSAN ZI La Malterie BP57 36130 Deols
avec un chèque à l'ordre de la Sté Balsan.
Tél. : 02.54605573 - Fax : 02.54605001 à l'attention de Melle Barniers